



Nuisances jardin d'une association

Par Ny313

Bonjour,

Nous avons acheté il y a 3 ans une maison a proximité d'un citypark et d'un jardin partagé dans un quartier mixte (2HLM) et de nombreux pavillons.

Depuis le mois d'avril cette année nous subissons des nuisances qui n'ont pas eu lieu les années précédentes. Un groupe de plusieurs jeunes hommes est présent tous les jours sans exception depuis le mois de mai et sur une plage horaire très étendue. De 10h du matin certains jours jusqu'à très tard dans la nuit. La majorité du temps c'est plutôt de 13h à minuit. Avec cris, bruits, insultes déchets jetés n'importe où.

J'ai été signaler le problème lors d'une réunion de quartier à la mairie. Ils m'ont fait un retour par mail en me disant d'appeler la municipale ou le 17. Ce que j'ai fait a ce jour 5 fois. Mais il n'y a aucun résultat, le lendemain ils reviennent et recommencent. Je ne sais même pas si la municipale se déplace réellement puisque je ne les vois pas venir.

N'ayant pas de clôture brise vue (zone très venteuse) , le sentiment d'intrusion chez moi est fort, puisque dès que je sors dans mon jardin ils regardent ce que je fais.

Ce squat est confortable pour eux car il y a une table.

Mais cette table était là avant et ils ne venaient pas là pour autant.

Je suis un peu à bout car nous n'avons pas pu profiter de notre jardin depuis mai, dès qu'on mange dehors on entend les cris, suivis d'insultes entre eux.

Qu'ils y viennent quelques heures par jour, je comprendrais, mais certains jours c'est près de 12h d'affilée. Et exceptionnellement tard dans la nuit.

Il y avait eu une pétition l'an dernier contre l'insécurité du quartier et le trafic de stup, le maire a mis des caméras, qui filment aussi ce jardin, mais ils n'en ont rien à faire et nous de notre côté subissons le bruit.

J'ai une caméra dans mon jardin et j'enregistre tous les jours 30 secondes de bruit à différentes heures, ou l'ont ne les vois pas dessus et la liste est consternante. Mais je ne sais pas si je peux utiliser ces preuves vidéos et comment les partager avec la mairie pour qu'ils réalisent le problème.

Voici les relevés des vidéos que j'ai enregistrés,

Mais ce ne sont des relevés fait que lorsque je suis présente, mais dans les faits ils y sont tous les jours sans exception.

16.04.2026 14h a 19h

17.04.2026 a 1h14

18.04 de 13h à 19h10

20.04 de 13h a 20h

21.04 13h a 21h45 musique

22.04 de 13h a 19h

23.04 soirée

24.04 de 14h a 17h

25.04 soirée

27.04 soirée

05.05 de 13h a 19h

06.05 a 18h

07.05 de 13h a 21h

08.05 21h +1h14

12.05 de 14h a 19h

24.05 de 12h a 22h

31.05

01.06 de 13h a 22h40

03.06 soirée de 17h a 22h

06.06 soirée de 17h a 22h

15.06 22h
23.06 de 17h a 22h
30.06 jusqu'à 23h bruit et musique
01.06 jusqu'à 23h bruit et musique
06.07 de 12h a 19h
13.07 soirée
14.07 soirée
16.07 de 13h a 22h musique + cris
17.07 de 15h a 23h musique + cris
18.07 de 13h a 22h
20.07 de 11h a 22h
21.07 soirée
22.07 soirée
23.07 de 15h a 22h
27.07 de 15h a 22h
29.07 jusqu'à 22h30
30.07 13h a 23h
2.08 13h a 23h + cris a 2h30 du matin.

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez adresser votre demande au procureur. Rien ne garantit que vos vidéos seront prises en considération, d'autant plus que filmer des personnes sans leur consentement peut être un délit.

Ne risquez pas non plus de représailles au cas où ces personnes vous voient en train de les filmer sans autorisation.

Si c'est un simple enregistrement sonore, ce sera totalement inutile puisque rien ne prouve ni le lieu, ni le moment, ni même le niveau sonore.

Un constat d'huissier serait plus probant.

Mais si la municipalité ne veut rien faire... vous aurez plus vite fait de déménager.